



# 1ères PUCES

## « SPECIAL 2 ROUES »

**DIMANCHE 13 juillet 2025 à Lèves  
En centre ville**

### DOCUMENTS A NOUS RENVOYER IMPERATIVEMENT

Nous te prions de bien vouloir nous retourner :

- Photocopie recto-verso de ta pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- Le paiement de l'emplacement confirme l'inscription :
  - par chèque à l'ordre de l'association « Lèves-toi et marche »
  - en espèces à Mme Chabassier Arlette
- La feuille de demande d'inscription ci-dessous dûment remplie.
- Extrait KBIS – 6 mois pour les professionnels

Le dossier doit être retourné dans les plus brefs délais à :

#### LÈVES-TOI ET MARCHÉ

Chez Arlette Chabassier

7, rue Brissot

28300 Lèves

☎ 06 68 22 64 25 / @ [levestoietchabassier@hotmail.com](mailto:levestoietchabassier@hotmail.com) / [www.leves-toi-et-marche.fr](http://www.leves-toi-et-marche.fr)

**Les inscriptions seront closes dès que  
le nombre de 30 exposants sera atteint**



ATTENTION

le dossier nous parvient incomplet ou si la feuille d'inscription n'est pas assez bien renseignée, cela entraînera l'invalidité de l'inscription, et sans inscription en bonne et due forme : **Pas de possibilité d'exposer**

*Vous trouverez ci-joint l'affiche de la manifestation,  
merci de l'afficher dans un lieu de grand passage.*

*Et plus il y aura de publicité, plus il y aura de monde,  
et donc plus vous vendrez !*

**Profitez de cette journée pour vendre  
votre moto, votre quad ou votre trike.**

Le bulletin d'inscription est disponible  
ci-dessous.

**10€ la journée d'exposition**



# INFORMATIONS ET REGLEMENT EXPOSANTS

1eres PUCES « SPECIAL 2 ROUES »

Dimanche 13 JUILLET 2025 à Lèves (28)

A  
CONSERVER  
Par  
L'EXPOSANT

Afin de préserver l'ambiance des 1ère PUCES SPECIAL 2 ROUES et la notion de savoir-vivre qui l'accompagne, si tu désires venir exposer sur le site de Lèves, l'association te demandera de respecter ces quelques règles pour le bon déroulement de la manifestation.

## INSCRIPTIONS :

**Aucune inscription ne sera délivrée sur place et sans inscription tu n'exposeras pas !**

## HORAIRES :

L'accès au site pour les exposants particuliers se fera le Dimanche matin à partir de 6h00. Le déballage devra être fini impérativement à 9h30. Fin de la manifestation 18h.

**Aucun exposant ne pourra quitter son emplacement le dimanche avant 17h30.**

## ACCES SUR LE SITE :

Lors de l'entrée sur le site, le matin, **la personne dont le nom figure sur la feuille d'inscription devra être présente dans le véhicule** et présenter une pièce d'identité.

### **Un seul véhicule par stand**

Tout inscrit comme particulier se présentant à l'entrée exposants des PUCES avec un véhicule portant une publicité pour un concessionnaire ou affichant une publicité sur son stand sera considérée comme professionnelle et devra fournir un extrait KBIS de moins de 6 mois.

## EMPLACEMENT :

**Chaque exposant pourra se déployer par tranche de 5 mètres linéaires avec véhicule compris.**

### **UN SEUL VÉHICULE PAR EMPLACEMENT**

Ces 5 mètres linéaires alloués d'exposition sont un « minimum autorisé » afin de permettre un maximum d'exposants et permettre un maximum de choix à proposer à tous les visiteurs.

(Attention ! un contrôle sera effectué par les organisateurs)

L'organisateur fera respecter une distance de sécurité de 3 mètres devant le stand afin de permettre l'accès aux véhicules de sécurité

**Tout particulier vendant plus de cinq accessoires neufs (casques, équipements, etc.) devra se déclarer professionnel et fournir un extrait KBIS de moins de 6 mois.**

Les exposants sont responsables de la zone qu'ils occupent de la sécurité de leur installation et de leur montage.

## PROPRETE ET DEGRADATIONS :

Les exposants seront tenus de laisser leur emplacement propre après leur départ. Ils s'engagent à ne pas dégrader l'espace publique le long de laquelle il tiendra son stand.

## RESTRICTIONS :

La vente de pièces neuves 2 ROUES des 2 dernières années est strictement interdite. Elle permet de préserver un marché sain. Les organisateurs se réservent le droit de contrôler les pièces exposées (*cartes grises des moteurs et cadres ...*).

## Les exposants vendant :

- **Des motos ou scooters complètes et en épaves, devront posséder les cartes grises ou récépissé de déclaration en préfecture des véhicules** (article L321-1-2 du code de la route décret n°2008-1455 du 30 décembre 2008)
- **Des mobylettes complètes et en épaves, devront remplir le CERFA 15776\*2**
- **Des vélos, devront établir un certificat de vente de vélos.**

La vente de boissons, tabac et nourritures est strictement interdite par les exposants. L'association « Lèves-toi et marche » réserve la vente sur place de boissons ou denrées alimentaires aux personnes définies par la ville de Lèves. Des buvettes et restaurations sucrées et salées rapides seront installées sur un site proche des PUCES.

Tout exposant vendant des articles n'ayant pas rapport aux 2 roues ne peut être inscrit.

## ASSURANCES :

L'association « Lèves-toi et marche » ne peut en aucun cas être tenu responsable des aléas de la météo, de vols, ou préjudices éventuels, intervenant avant, pendant et après la manifestation, aux biens, aux personnes sur le site de celle-ci. Les exposants renoncent explicitement à tout recours contre l'association « Lèves-toi et marche » pour quelques dommages que ce soient et qu'elle qu'en soit la cause.

Les exposants sont responsables de leur couverture d'assurance.

L'association « Lèves-toi et marche » souscrit une assurance responsabilité-civile en tant qu'organisateur de manifestation.

## GENERALITÉS :

L'organisateur des 1ère PUCES SPECIAL 2 ROUES aura le droit de statuer sur les cas non prévus au contrat et au présent règlement et ses décisions seront exécutoires. De même dans le cas où la situation l'exigerait d'une façon précise et impérieuse, et dans l'intérêt même de la manifestation, l'organisateur pourrait prendre des décisions dans le but unique d'assurer le bon déroulement de celle-ci.

**La circulation de tous véhicules (moteur tournant) est interdite sur le site des PUCES 2 ROUES sauf accord de l'organisateur.**

**VENTE AUX DEBALLAGES :** Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés peuvent participer aux ventes au déballage dans la limite de deux participations par an au plus. Ils ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés et attestent sur l'honneur de non-participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Toute personne ne respectant pas le règlement dans son intégralité sera expulsée et refusée aux prochaines PUCES SPECIAL 2 ROUES. Ce genre de manifestation repose sur un équilibre fragile avec les pouvoirs publics que tout abus inconsidéré peut mettre en péril.

**DEMANDE D'INSCRIPTION A COMPLETER**

**1ère PUCES « SPECIAL 2 ROUES » - Dimanche 13 JUILLET 2025  
à Lèves (28)**

NOM : ..... Tel fixe : .....

PRENOM : ..... Tel port : .....

Date de naissance ..... E-mail : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

Immatriculation du véhicule de l'exposant : .....

Type de véhicule :   /   /   / +  

Liste NON exhaustive de ce que tu as à vendre en pièces détachées :

**Merci de renseigner le plus précisément les objets vendus**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

EXPOSANT	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
NOMBRE EMPLACEMENT (5 mètres)	.....X 15 euros	TOTAL= € <sup>1</sup>

E XPO/VENTE MOTO	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
MARQUE <sup>2</sup> (cylindrée, kms, année, etc)	10 euros <sup>1</sup>	

1 Chèque à l'ordre de « Lèves-toi et marche » ou espèces remis à Madame Chabassier

2 Obligation de présenter carte grise de la moto, du quad ou du trike au nom de l'exposant ou mandat au nom du professionnel

**!!! ATTENTION !!!**  
**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PAS ASSEZ PRECIS SERA CONSIDERE COMME NUL**

Je soussigné.....certifie avoir pris connaissance du règlement ci-joint et m'engage à en respecter toutes les clauses et respecter les règles d'admissions sur le site du PUCES 2 ROUES en ma qualité d'exposant.

Fait pour servir et valoir ce que de droit (police, gendarmerie ...)

Le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »